

## COMMUNE DE VACHERESSE

### PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 19 H en mairie de Vacheresse

Date de convocation : 3 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14                      Quorum : 8

Président de séance : TUPIN-BRON Jean, Maire

Secrétaire de séance : DORIGO Rebecca

Membres présents (12) : TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre

Absent excusé : BACQUET Fantine

Absent : PETIT-JEAN Aurélien

#### **1/ Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 21 mars 2025 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

#### **2/ DEL2025\_017 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :**

Vu l'état n° 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux de référence 2025	Produits attendus
Taxe foncière bâti	1 150 000	27,97 %	321 655 €
Taxe foncière non bâti	54 300	48,35 %	26 254 €
Taxe d'habitation (RS)	400 900	18,51 %	74 207 €
			422 116 €

**Décision** : le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâti : 27,97 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 48,35 %
- ✓ Taxe d'habitation (RS) : 18,51 %

### 3/ DEL2025\_018 - Attribution des subventions aux associations et autres organismes pour 2025 :

Vu les demandes présentées, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations/Organismes	Montants
Harmonie municipale de Vacheresse	2 500 €
Bibliothèque (foyer rural)	500 €
Club des aînés « L'Edelweiss »	150 €
Club handball du val d'Abondance	150 €
Secours en montagne du Val d'Abondance	350 €
ADMR Chablais Est	100 €
Anciens combattants – AFN Vacheresse	650 €
Association Anim'EHPAD	1 300 €
APEI Thonon Chablais	300 €
Association sportive du collège du Val d'Abondance	450 €
Association protection civile 74	100 €
Ecole de musique Neige Soleil	5 500 €
Association pour le ski à Vacheresse	2 000 €
Chambre des métiers et de l'artisanat Haute-Savoie	150 €
Women Safe & Children Haute-Savoie	100 €

### 4/ DEL2025\_019 à DEL2025\_022 - Vote des budgets primitifs 2025 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal d'adopter les budgets primitifs 2025 :

BUDGET PRINCIPAL (M57)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 065 500,00 €	1 065 500,00 €
Investissement	815 100,00 €	897 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 880 600,00 €</b>	<b>1 962 600,00 €</b>

VOTES :      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 0

SERVICE DES FORÊTS (M57)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 200,00 €	33 200,00 €
Investissement	13 100,00 €	14 615,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 300,00 €</b>	<b>47 815,07 €</b>

VOTES :      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 0

<b>GESTION SITE DE BISE (M4)</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	131 800,00 €	131 800,00 €
Investissement	120 808,14 €	120 808,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>252 608,14 €</b>	<b>252 608,14 €</b>

VOTES :      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 0

<b>SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (M4)</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 139,29 €	10 139,29 €
Investissement	4 614,35 €	4 614,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 753,64 €</b>	<b>14 753,64 €</b>

VOTES :      POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 0

Le conseil municipal précise que les budgets sont votés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

Concernant les budgets régis par l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans le limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**5/ DEL2025\_023 - Demande de subvention – Conseil Départemental – Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) 2025 :**

Il est prévu l'aménagement d'un atelier dans les anciens abattoirs afin d'y réaliser notamment des travaux de menuiserie. Pour ce faire, il est envisagé d'acquérir des machines à bois : combiné dégau/rabot + combiné scie-toupie + aspirateur à copeaux, pour un montant total de 16 018 € HT.

Cette acquisition pourrait être subventionnée dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité 2025.

**Décision** : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces machines et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental dans le cadre du CDAS 2025.

**6/ DEL2025\_024 - Suppression et création de poste :**

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la réorganisation du service scolaire/périscolaire et de la redistribution des tâches entre les différents agents du service engendrant la modification du temps de travail du poste d'agent de cantine scolaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il est proposé d'instituer selon le dispositif suivant :

- ☞ La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, de l'emploi d'agent de cantine scolaire à temps non complet à raison de 23,52 heures hebdomadaires au service scolaire/périscolaire, et
- ☞ La création, à compter de la même date, d'un emploi d'agent de cantine scolaire à temps non complet à raison de 21,95 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service scolaire/périscolaire.

**Décision** : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions proposées ci-dessus.

### **7/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :**

*Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.*

#### ☞ Déclarations préalables :

- M. RENARD Cyril : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture – « Impasse des Chavannettes » (*accordé*)
- M. RACANA Gabriel : installation d'une serre de jardin – « route du Villard » (*accordé*)
- M. LE VAILLANT Johann : réfection de la toiture – « chemin des Ollioz » (*accordé*)
- M. BROSELIN Ambroise : installation d'une serre de jardin – « montée des Pézaires » (*accordé*)
- M. MOTTIEZ Alexandre et Mme COUFOURIER Mélanie : réhabilitation d'un logement existant au rez inférieur et aménagement du rez supérieur. Modification et création d'ouvertures. Aménagement d'une terrasse couverte dans le volume du bâtiment. Réfection des façades et de la toiture – « route de Taverole » (*accordé*)
- M. SABLE Thibaut : suppression d'une partie du balcon pour créer un escalier, modification d'ouvertures, isolation par l'extérieur. Démolition d'un hangar, création d'une piscine – « impasse des Granges » (*accordé*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Rebecca DORIGO

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Rebecca Dorigo mentioned in the text above.